

• En plus des vérifications courantes à chaque utilisation, un EPI doit régulièrement subir une vérification approfondie, réalisée par une personne compétente.

HarnaisPro recommande une vérification tous les 12 mois et après tout événement exceptionnel dans la vie du produit.

• La vérification d'un EPI doit être réalisée avec la notice technique fournie par le fabricant. Téléchargez la notice sur HARNAISPRO.FR

(1) Identification du vérificateur et de l'entreprise :

*Nom de votre entreprise :

*Nom du vérificateur : *Date du contrôle :

(2) Identification du client :

*Nom du client : Nom de l'utilisateur :

(3) Identification du produit :

*Marque : *Date de Fabrication :

*Référence produit : *N° de série ou N° de lot :

*Norme(s) : Date de première mise en service :

(4) Contrôles :

*Guide d'inspection utilisé N° : GI *Nombre de points de contrôle réalisés :

Point numéro	 Bon état	 A surveiller	 A réparer	 A rebuter	 Sans objet	Observation(s)
1	☐	☐	☐	☐	☐	
2	☐	☐	☐	☐	☐	
3	☐	☐	☐	☐	☐	
4	☐	☐	☐	☐	☐	
5	☐	☐	☐	☐	☐	
6	☐	☐	☐	☐	☐	
7	☐	☐	☐	☐	☐	
8	☐	☐	☐	☐	☐	
9	☐	☐	☐	☐	☐	
10	☐	☐	☐	☐	☐	
11	☐	☐	☐	☐	☐	
12	☐	☐	☐	☐	☐	
13	☐	☐	☐	☐	☐	
14	☐	☐	☐	☐	☐	
15	☐	☐	☐	☐	☐	
16	☐	☐	☐	☐	☐	
17	☐	☐	☐	☐	☐	
18	☐	☐	☐	☐	☐	

(5) Résultats :

1/ L'équipement est utilisable en l'état :

*Date du prochain contrôle :

*Signature du vérificateur (initiales) :

2/ L'équipement est non utilisable pour les raisons ci-dessous :

A – Suite au contrôle effectué ci-dessus le produit est non utilisable en l'état ☐

B – Matériel non conçu pour l'arrêt d'une chute (E.P.I.) ☐

C – Matériel non conforme aux normes en vigueur ☐

D – Nous ne sommes pas autorisés par le fabricant à vérifier le produit ☐

*Signature du vérificateur (initiales) :

Si le résultat du contrôle est associé aux points A, B, C ou D, la société HMB3 (EPI HarnaisPro) décline toute responsabilité en cas d'accident qui surviendrait suite à l'utilisation du produit.

*Information obligatoire